



BILAN DE LA CONCERTATION

PROJET DE PARC EOLIEN CHAMPS JOLIVET



TABLE DES MATIERES

Table des matières	1
Note Liminaire	2
Les grandes lignes du projet	3
La zone d'étude.....	3
La variante de projet retenue	3
Les caractéristiques du parc éolien Champs Jolivet.....	4
La concertation publique préalable.....	4
Modalités.....	4
Étapes du dispositif.....	4
Périmètre.....	4
Communication de la démarche	4
Objectifs.....	4
Outils d'information et d'expression du public.....	5
Le dossier de concertation du projet.....	5
Le site Internet du projet	5
Bilan de la concertation publique préalable.....	5
La mobilisation du public.....	5
La fréquentation numérique	6
La consultation des pages du site Internet.....	7
La nature des contributions	7
Conclusion	10
Recommandations	10
Annexes	12
Annexe 1 : Affiche, Annonces presse	12
Annexe 2 : Dossier de concertation.....	13
Annexe 3 : Site Internet.....	14
Annexe 4 : Contributions.....	15

NOTE LIMINAIRE

Pour accompagner le développement de son projet éolien Champs Jolivet, la société Elicio a mandaté Courant Porteur, société spécialisée dans les démarches participatives et de concertation, pour mettre en place un dispositif de concertation en accord avec les attentes locales et qui offre un espace d'expression et d'information à toutes les personnes qui pourraient se sentir concernées par le projet.

Afin de définir les modalités d'une démarche participative, Courant Porteur a réalisé une série d'entretiens auprès des acteurs du territoire d'implantation du projet. Cette phase préalable à la mise en place de la concertation, réalisée entre novembre 2020 et mars 2021, a ainsi permis de comprendre les attentes locales en matière d'information et de participation.

Pour tenir compte de ces attentes, mais aussi de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, Courant Porteur a recommandé l'organisation d'une concertation publique préalable.

Ce dispositif participatif organisé en amont de l'enquête publique et préconisé par le Code de l'environnement (L.121-15-1) est apparu comme un moyen de fournir à la fois des outils d'information et d'expression multiformes, d'élargir sans risque sanitaire le périmètre de la concertation et d'offrir le temps nécessaire à l'information et à la participation.

Une concertation publique préalable sur le projet de parc éolien Champs Jolivet a donc été mise en place du 12 mai au 16 juin 2021. Prévue initialement jusqu'au 6 juin, la démarche de concertation a été prolongée à la demande de la société Elicio pour rectifier une erreur commises par le journal *l'Yonne Républicaine* dans la publication de l'annonce presse.

Aussi, deux périodes ont marqué la concertation préalable. Dans un premier temps, une période d'information (du 12 au 23 mai) s'est ouverte avec la création d'un site Internet et la mise à disposition d'un dossier de

concertation sur le projet. Ces outils permettaient aux différents publics de connaître les caractéristiques du parc et les modalités de la concertation mise en place.

Ensuite, une période de recueil d'avis (du 23 mai au 16 juin) a permis aux publics de participer en formulant leurs questions, avis, contributions.

Le dispositif mis en place et l'ensemble des expressions des participants sont exposés en détail dans ce rapport ainsi que les recommandations suscitées par les avis des contributeurs.

Ce document fait état :

- D'une présentation du projet ;
- D'une description de la concertation réalisée ;
- D'une restitution de la participation ;
- D'une conclusion générale ;
- D'une note de recommandations.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

La zone d'étude

Le projet éolien Champs Jolivet se développe sur la commune de Sambourg, au sein de la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne, dans le département de l'Yonne.

La réflexion sur le projet de parc éolien démarre en 2018 suite à l'identification d'une zone jugée favorable au développement de l'éolien selon le Schéma Régional Éolien (SRE) de Bourgogne, qui définit le département de l'Yonne comme un secteur pourvu d'un grand nombre de zones favorables au développement éolien terrestre, dont la commune de Sambourg, qui bénéficie d'un fort potentiel éolien.

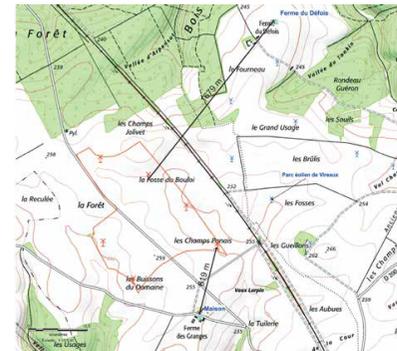


La variante de projet retenue

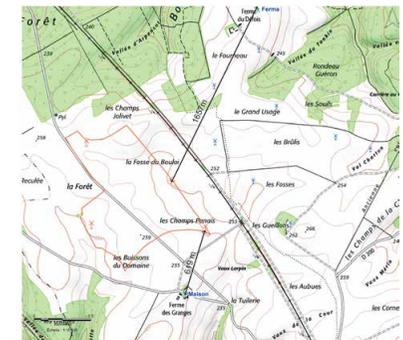
Trois variantes ont été envisagées. La première comporte six éoliennes disposées en deux lignes (une de quatre et une de deux machines) selon un axe nord-ouest / sud-est.

La seconde et la troisième variante sont composées de quatre éoliennes disposées dans le même axe que la première variante. La différence entre les deux dernières variantes réside dans le choix du modèle de machine. En effet, la variante 2 se caractérise par une hauteur sommitale de 247 mètres contre 230 mètres pour la variante 3, variante finale retenue car elle permet de réduire le nombre de machines et l'emprise sur les habitats.

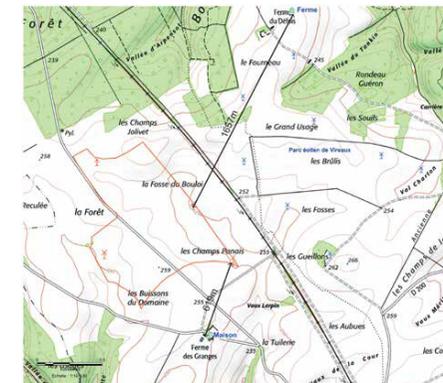
Variante 1



Variante 2



Variante 3



Les caractéristiques du parc éolien Champs Jolivet

Le projet prévoit l'implantation de 4 éoliennes d'une hauteur de 230m en bout de pale sur la commune de Sambourg.

- **Puissance unitaire d'une éolienne** : environ 5 MW
- **Puissance totale du projet** : environ 20 MW
- **Production annuelle estimée** : 70 GWh
- **Économie de rejet de CO₂** : le parc évitera environ 5 000 tonnes de CO₂/an.

LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

Mise en place du 12 mai au 16 juin 2021, cette démarche de concertation avait pour objectif d'informer le public des dernières avancées du projet et de l'encourager à donner son avis, à formuler ses remarques, suggestions et propositions. Elle engageait également la société Elicio à argumenter les réponses apportées aux contributions exprimées.

Modalités

Étapes du dispositif

Le dispositif de concertation s'est articulé autour de trois étapes :

1. **Information** : du 12 au 23 mai, les publics pouvaient s'informer sur le projet et la démarche mise en place grâce aux outils d'information mis à leur disposition (annonce presse, site Interne, dossier de concertation) ;
2. **Participation** : du 23 mai au 16 juin inclus, les habitants étaient invités à s'exprimer sur le projet en ligne et par voie postale ;

3. **Restitution** : le 18 juin toutes les contributions ont été recueillies et l'élaboration d'un rapport prenant en compte toutes les expressions a été achevée le 30 juillet 2021.

Périmètre

La commune concernée par l'implantation des éoliennes a été invitée par le développeur à accueillir la concertation au sein de sa mairie afin de faciliter la participation de ses administrés par la mise à disposition d'un espace rendant possible la consultation des documents et le recueil des avis. En l'absence de réponse de la municipalité, le site Internet a permis à la fois d'offrir un accès permanent à l'information et de participer à la concertation.

La concertation préalable étant dématérialisée, le périmètre géographique n'a pas été limité. Tous les publics concernés et /ou intéressés pouvaient ainsi s'informer et participer.

Communication de la démarche

La publication d'une annonce presse

Afin de toucher le plus grand nombre, une annonce a été publiée dans le journal *l'Yonne Républicaine* (Annexe 1). Ce communiqué visait à informer les lecteurs de l'ouverture d'une concertation préalable, des modalités de participation et de recueil des avis (site Internet, adresse postale).

Deux publications presses ont été diffusées : l'une le 31 mai ; l'autre le 4 juin pour rectifier une erreur du journal.

Objectifs

Pour permettre un accès à toute l'information sur le projet et donner des moyens au public concerné / intéressé de participer, le dispositif avait un double objectif :

- Présenter les éléments disponibles sur les caractéristiques et les impacts du projet dans un document clair, détaillé et accessible à tous ;
- Offrir au public la possibilité d'exprimer un avis, une question, une recommandation, etc.

Outils d'information et d'expression du public

Le dossier de concertation du projet

Dans l'objectif d'apporter aux publics l'information la plus complète sur le développement et les caractéristiques du parc éolien, un dossier de concertation du projet de 64 pages, dont 23 pages détaillant les photomontages réalisés, a été élaboré et mis à la disposition du public en ligne, en libre téléchargement depuis toutes les pages du site Internet.

Le document avait été conçu pour permettre, quelle que soit la connexion Internet, un téléchargement facile et rapide, avec un poids de fichier réduit à environ 5 Mo (Annexe 2).

Le site Internet du projet

Un site Internet du projet a été mis en ligne à l'adresse <https://www.projet-eolien-champs-jolivet.info> dès l'ouverture de la période d'information de la concertation préalable, soit le 12 mai 2021 (Annexe 3).

- Une page « *Accueil* » avait pour vocation de renseigner les internautes sur la démarche mise en place et les modalités de la participation.
- Les pages « *Le projet en bref* » et « *Le projet en images* » détaillaient l'historique du projet, ses caractéristiques, les études, les photomontages réalisés et les futures étapes.

- Une page « *Documentation* » donnait accès aux supports d'information réalisés et diffusés depuis le début du développement du projet.
- La page « *Participez* », munie d'un formulaire en ligne, était dédiée à la participation des publics.
- Les informations sur le porteur du projet étaient accessibles depuis la page « *Vos interlocuteurs* ».
- Enfin, une page « *L'énergie éolienne* » offrait la possibilité aux participants de trouver davantage d'information sur l'éolien en général et une foire aux questions.

Les publics invités à participer avaient ainsi la possibilité de déposer leur contribution en ligne via un formulaire créé sur le site Internet.

Accessible depuis toutes les pages du site du projet, ce formulaire a été activé le 22 mai à minuit et désactivé le 16 juin à minuit, dernier jour de la concertation préalable.

La boîte postale

Toujours dans l'objectif de permettre la participation du plus grand nombre, une adresse postale (Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 PPDC) offrait la possibilité à ceux ne pouvant accéder à Internet, d'envoyer leur contribution par courrier.

Cette boîte postale est restée ouverte aux participants pendant toute la période de la concertation préalable.

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

La mobilisation du public

Si la démarche de concertation préalable a mobilisé des personnes résidant au-delà des zones concernées directement par l'implantation du parc

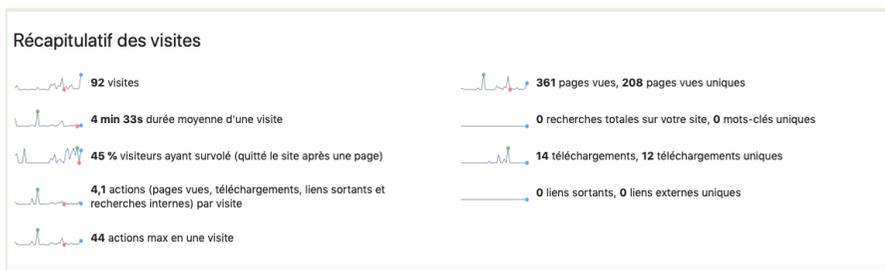
(après les 7 km définis dans le périmètre de l'enquête publique), le nombre de participants est resté faible par rapport à la diffusion de l'information.

Au total, 16 contributions nous sont parvenues pendant la période de concertation préalable. Les participants se sont exprimés uniquement sur le site Internet du projet grâce au formulaire en ligne.

La fréquentation numérique

L'activité du site Internet du projet nous permet de constater que 92 visites ont été effectuées pendant la période de concertation préalable, 361 pages ont été vues (dont 208 uniques) et 14 téléchargements du dossier de concertation ont été recensés.

Fréquentation du site du 12 mai au 16 juin 2021 : période de concertation préalable



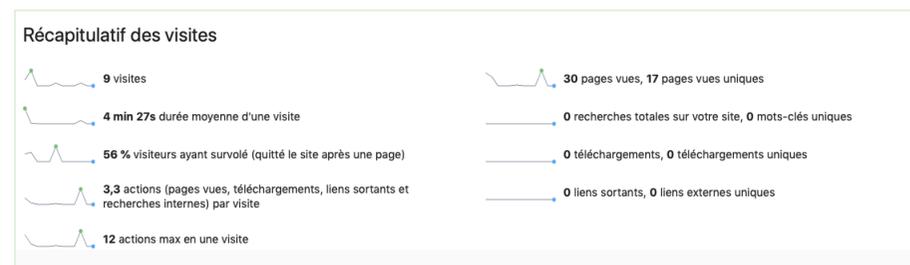
Il est à noter que la fréquentation du site Internet du projet évolue considérablement entre la période d'information et la période de participation.

L'augmentation de fréquentation du site constatée pendant la période participative peut s'expliquer par la rectification de l'erreur commises par le journal sollicité pour publier l'annonce presse. Après s'être trompée dans la saisie de l'URL du site du projet, l'*Yonne Républicaine* a été sommée de corriger son erreur et de re-publier une annonce sur les modalités de la concertation.

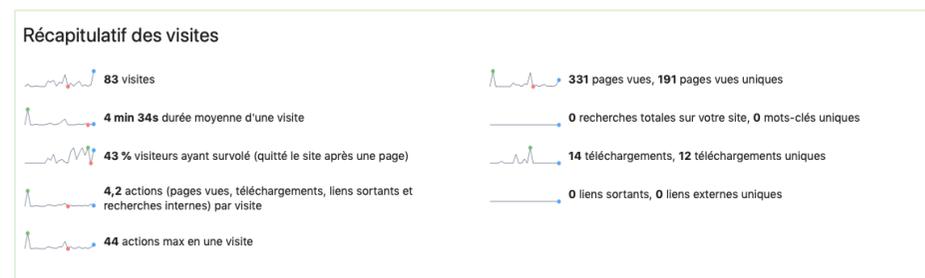
De son côté, et afin que l'incident ne pénalise les personnes qui souhaitent participer, la société Elicio a prolonger de 10 jours la période de concertation.

Ainsi, du 12 au 23 mai 2021, période d'information, 9 visites du site sont enregistrées tandis que 83 visites sont constatées du 23 mai au 16 juin, phase pendant laquelle le public était invité à participer.

Fréquentation du site du 12 au 23 mai 2021 : période d'information



Fréquentation du site du 23 mai au 16 juin 2021 : période de participation



Concernant le nombre de téléchargements, le dossier de concertation a été téléchargé 8 fois pendant toute la période de concertation et 6 téléchargements de l'affiche sur les modalités de la concertation ont été enregistrés.

Toutefois, le dossier de concertation et les autres supports étant prévus pour être facilement transférables par courrier électronique, il est possible de penser que par ce biais d'autres personnes ont pris connaissance de ces éléments sans que l'on puisse en vérifier le nombre.

Il est intéressant de noter que la durée de la visite du site Internet du projet n'a pas connue de variations pendant les différentes périodes de la concertation préalable. Ainsi, 4 minutes et 33 secondes a été le temps moyen comptabilisé pour une visite pendant toute la période de concertation, contre 4 minutes et 27 secondes pendant la période d'information et 4 minutes et 34 secondes pendant la période participative.

La consultation des pages du site Internet

Une autre donnée à souligner concerne la visite des pages du site Internet du projet et notamment la page « *Participez* ». Elle enregistre le nombre de visites le plus élevé pendant toute la période de concertation avec 34 visites (uniques) contre 30 vues pour la page « *Le projet en bref* ».

Sans surprise, c'est pendant la période participative que la page « *Participez* » enregistre le nombre de vues le plus important : 32 visites uniques du 23 mai au 16 juin, contre 2 visites uniques du 12 au 23 mai.

La nature des contributions

Dans l'ensemble, les participants se sont illustrés par une expression cordiale et argumentée de leurs avis.

Si les personnes qui s'opposent au projet se sont saisies de l'opportunité que leur offrait la concertation préalable pour exprimer leurs motivations, il est à noter que les raisons invoquées pour refuser l'implantation du parc éolien diffèrent.

Certains, comme l'équipe municipale de la commune de Sambourg s'opposent à tout projet éolien sans distinction et formulent un avis clair en ce sens : « *Madame, Monsieur, Je suis le maire de la commune de Sambourg, je parle au nom du conseil municipal. Nous sommes totalement opposés aux projets éoliens sur notre territoire. Le conseil a pris une délibération dans ce sens qui stipule que la commune est opposée à tous projets éoliens sur son territoire quel que soit le développeur. Nous avons également pris une délibération contre le projet de la société elicio* ».

D'autres énumèrent une série de griefs souvent cités contre l'éolien pour s'opposer à « *Un projet éolien supplémentaire qui va aggraver la détérioration du paysage de l'Yonne déjà défiguré par ces machines polluantes : utilisation de métaux rares (néodyme), de milliers de tonnes de béton, nuisances sonores, destruction d'oiseaux. En outre l'Yonne est un des départements les moins ventés de France. La présence d'éoliennes à proximité (moins de 2 kilomètres) des habitations fait baisser considérablement la valeur immobilières (jusqu'à 40%) de celles-ci. NON A LA SATURATION DES EOLIENNES* ».

Un certain nombre d'associations de défense du patrimoine se sont mobilisées dans cette concertation. Certaines décrivent d'abord leur territoire et ses richesses patrimoniales pour mieux expliquer les raisons qui motivent leur opposition au projet. Ainsi l'Association des Amis du Château de Tanlay nous apprend que « *La vallée de l'Armançon est un ensemble remarquable et reconnu de paysages et de monuments, à forte valeur patrimoniale auquel participe tout particulièrement le tronçon sinueux de la*

vallée de Chassignelles à Tonnerre. Elle est composée des villages aux patrimoines remarquables, un patrimoine d'exception avec trois châteaux classés monuments historiques du 16ème siècle, un Hôtel Dieu à Tonnerre du 13ème siècle construit en 1293 par Marguerite de Bourgogne et 2 églises inscrites.

Jusqu'ici, l'implantation des machines qui longent le ligne TGV était restée sur un paysage de plateaux ouverts. L'existence des réseaux facilitent certes le travail du promoteur mais le nouveau Projet Eolien des Champs Jolivet vient définitivement obstruer les vues préservées de la vallée de l'Armançon, classée au niveau 1 « Paysages emblématiques voire d'exception » dans le Guide départemental de l'éolien édité en juin 2007 par le Pôle de compétence départemental de l'éolien (PCDE).

Le projet des Champs Jolivet va apporter une co-visibilité avec le Tonnerrois, les village de la vallée, le canal de l'Armançon et ses chemins de randonnée qui sont des hauts lieux historiques et de fréquentations touristiques. Le château de Tanlay, dont nous sommes membre de l'Association des Amis, a été construit au cœur de cette vallée, à proximité de la rivière de l'Armançon et du canal de Bourgogne et vaut bien sûr par son architecture mais peut-être surtout par son implantation. Il est tout à fait important pour la compréhension du Château et du site de Tanlay que la visibilité de l'ensemble : village, château, allée classée, rivières et canaux, le tout au fond de la vallée, reste lisible.

Ce projet d'implantation de 4 aérogénérateurs viendrait, du fait de sa co-visibilité avec ces sites protégés, impacter le paysage et casser l'harmonie de cet environnement naturel préservé. C'est un pan de territoire ancien d'une rare qualité qui est miraculeusement parvenu jusqu'à nous et qui nous semble crucial de respecter. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans un contexte de saturation éolienne sur ces plateaux du Tonnerrois. On dénombre à ce jour 20 parcs éoliens soit plus de 118 éoliennes autorisés, en instruction, en service qui sont présents dans l'aire d'étude de votre projet.

C'est la raison pour laquelle nous nous opposerons à ce projet qui porte une atteinte directe au paysage préservée de la vallée et du site de Tanlay, de son château et de son allée classée ».

D'autres, rédigent des messages d'indignation et d'incompréhension face à la poursuite du développement éolien malgré tous leurs efforts pour endiguer cette politique : « Ce projet est totalement déraisonnable. Le précédent projet de Vireaux Sambourg a déjà été annulé par le Tribunal de Dijon, et ce nouveau projet est encore plus démesuré, encore plus haut. A quoi cela sert-il de faire des efforts répétés pour conserver le caractère rural et paisible de la région si d'autre continuent de courir après des chimères. Il faut que les autorités administratives arrêtent ce massacre et prennent en considération l'avis des populations et des villages qui vont subir pendant de nombreuses années les nuisances visuelles et sonores de ces machines gigantesques (voir le village de Pasilly tout près qui se plaint amèrement d'avoir accepté un champ éolien sur son territoire - cf article récent de l'Yonne Républicaine). La cupidité des promoteurs est honteuse, ces structures, notamment les étrangères, ne cherchent qu'à faire la culbute rapide avec de grosses plus-value pour généralement revendre rapidement le projet au plus offrant. Pourquoi un groupe Belge viendrait investir dans l'Yonne ? Point de considération écologique ici. Ces personnes-là vivent bien loin des éoliennes et sont tranquilles....

Des éoliennes aussi hautes sont une insulte :

- aux hommes et aux femmes qui s'investissent pour faire vivre la région par le tourisme et les activités artisanales ou artistiques
 - à tous ceux qui aiment vivre ici et pour lesquels on s'apprête à dénaturer gravement leur environnement
 - à ceux qui s'investissent et donnent leur temps et leur argent pour remettre en valeur le riche patrimoine du Tonnerrois et la beauté de ses paysages
- Enfin, le patrimoine écologique local, qui bénéficie d'une grande diversité grâce à ses vallées, ses zones humides, ses forêts et ses plateaux sera encore sacrifié... On va encore nous expliquer que les Grues cendrées volent plus haut (la dernière fois c'était au-dessus de 150m, maintenant ce sera au-dessus de 250m !), les chauves-souris sont peu concernées car à plus d'une distance x, que les espèces protégées présentes ne sont pas un problème pour une raison y.

Bref, circuler, il n'y a rien à voir, en plus vous avez eu le droit de vous exprimer dans des enquêtes publiques, donc soyez heureux et laissez-nous faire nos gros profits tranquilles ».

Mais parmi les opposants au projet, on trouve aussi des personnes qui accordent peu de crédit aux informations données par le porteur du projet pour expliquer l'implantation d'un parc éolien et rassurer sur l'impact des éoliennes. Un participant nous dit « *Je suis contre ce projet de parc éolien-champs-Jolivet de 4 éoliennes à plus d'un titre. Sous prétexte, qu'il y a des parcs en développement ou en construction (Yrouerre) vous dites qu'il y a attractivité du territoire, mais de nombreuses communes, élus, particuliers combattent ces aménagements pour des raisons évidentes telles que: Impact écologique visuelle, sur toute la vallée de l'Armançon et du canal de Bourgogne. Les photosmontages et les termes que vous employez impact visuel nul, négligeable, modéré ne correspondent pas à la réalité. L'impact visuel est là partout du château d'Ancy le Franc en passant par Chablis, Fresnes, Tanlay Rehy, Vireaux, Sambourg car il n'y a point un point de vue mais des points de vues et des tas de routes. que les riverains, touristes, empruntent. l'impact sur notre vallée n'est en aucun cas modéré Les points de vues le charme de cette vallée sont définitivement détérioré, enlaidi, endommagé ».*

Si l'Association de Fresnes dit « *NON à la saturation visuelle induite par ce projet. Nous sommes déjà encerclés par les éoliennes : 250 construites ou en instruction dans un rayon de 50 Kms)*

NON à l'atteinte aux paysages, aux sites et monuments remarquables situés dans l'aire rapprochée (Tanlay, Allée des tilleuls Marguerite de Bourgogne, Noyers, Eglise Saint Nicolas d'Yrouerre, Pacy sur Armançon, Vallée du Serein et de l'Armançon)

NON à l'atteinte à la biodiversité (milans royaux, grue cendrée)

NON à l'atteinte aux sols de nature karstique et aux nappes phréatiques

NON à un processus de consultation citoyenne mensonger conduit en outre en période de restriction des relations sociales !

L'Yonne a payé son tribut à la transition énergétique (40 % des éoliennes de la région dans le sud de l'Yonne) .

Un courrier plus complet étayant les biais de l'étude paysagère et la minimisation des impacts, le non respect de la biodiversité et la sous estimation des enjeux de démantèlement vous est par ailleurs adressé ».

Des participants individuels défendent quant eux des intérêts particuliers :
« *De telles machines gigantesques sont de véritables nuisances. Restaurer une maison ISMH sur la commune de Tanlay, je ne peux qu'être très défavorable à un tel projet qui vient détruire de la valeur dans toute la région, dévaloriser le patrimoine immobilier, annihiler les efforts menés par tous pour vivre dans un environnement agréable... Pourquoi s'investir pendant des décennies dans la restauration de monuments anciens si on laisse construire des monstres de métal, de béton et de carbone à quelques kilomètres ? Comment peut-on laisser faire de tels projets gigantesques quand, par exemple, l'ouverture d'une lucarne ou la couleur de la peinture des volets sont si réglementées et contrôlées. Deux poids et deux mesures ? ».*

CONCLUSION

Cette concertation préalable réalisée entre le 12 mai et le 16 juin 2021, a permis à la société Elicio d'informer le public des dernières avancées du projet et de recueillir l'avis de ceux qui souhaitaient s'exprimer sur le sujet.

L'opposition au projet qui s'est ainsi exprimée est motivée à la fois par un sentiment de saturation, la crainte des impacts et des nuisances imputées à l'éolien et la volonté de défendre et préserver un paysage et un patrimoine locaux.

Il convient de souligner que le faible nombre de participants et de contributions contraste avec les données statistiques sur la fréquentation du site Internet.

Aussi, parmi les contributions enregistrées, il est intéressant de noter qu'une partie d'entre elles émanait d'associations locales de défense du patrimoine qui se sont mobilisées.

Considérant ce dernier point, il est possible de penser que l'information sur la concertation mise en place a pu circuler grâce à la mobilisation du réseau associatif.

Ainsi, les personnes intéressées ont eu un accès permanent à l'information sur le projet grâce au site Internet, lequel a permis également, à travers un formulaire électronique, la participation de tous sans limitation géographique.

Enfin, cette concertation préalable a été mise en place suite aux volontés de la société Elicio d'encourager le public à donner son avis avant qu'elle ne sollicite les autorisations administratives requises à l'implantation de son projet.

RECOMMANDATIONS

La mise en place de l'enquête publique dans le cadre de l'instruction de la demande d'Autorisation Environnementale, encadre la prise en compte de l'opinion des publics de manière réglementaire.

La société Elicio s'étant engagée avec l'organisation de cette concertation volontaire à apporter des réponses argumentées aux contributions exprimées, Courant Porteur recommande ainsi de répondre aux deux questions identifiées dans le corps des messages enregistrés :

- Quelles sont les précautions prises pour lutter contre la pollution lumineuse ?
- Quand va t'on obliger l'aviation (très énergivore et peu écologique) à modifier ses usages pour s'adapter aux éoliennes ? et éviter des flash lumineux 24/24 ?

Aussi, et afin de prendre en compte les craintes formulées et de poursuivre le dialogue avec le territoire si le projet se continue, Courant Porteur recommande à Elicio :

- D'approfondir les sujets liés aux impacts du projet sur les sites protégés et notamment sur le château de Tanlay ;
- D'expliquer davantage les mesures qui seront prises pour protéger la biodiversité.
- De porter à la connaissance des services instructeurs, des élus et de l'ensemble de la population concernée par le parc éolien, le bilan de la concertation et les réponses apportées par Elicio aux questions formulées.
- De rester à l'écoute des personnes qui s'opposent à l'implantation du projet et d'envisager des mesures qui tiennent compte des craintes exprimées.

- De maintenir la diffusion d'une information claire et transparente sur les dernières étapes et/ou avancées du projet en maintenant actif le site Internet du projet.

Enfin, au regard de la participation, il semble que la mise en place d'un nouveau dispositif de concertation ne soit pas nécessaire avant la phase d'instruction du projet voire de son entrée en enquête publique.

Toutefois, cette préconisation est sous réserve que l'enquête publique intervienne dans une période proche de la dernière démarche de concertation réalisée et que le projet présenté ne subisse de modifications importantes entre temps.

ANNEXES

Annexe 1 : Affiche, Annonces presse



**PROJET ÉOLIEN
DES CHAMPS JOLIVET**

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE DU 12 MAI AU 6 JUIN 2021

**VENEZ VOUS INFORMER ET DONNER VOTRE AVIS
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DES CHAMPS JOLIVET**

Le parc sera constitué de 4 éoliennes implantées sur le territoire de la commune de Sambourg. Dans le cadre de son développement, la société ELICIO a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable publique, en application du décret N°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certains décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux populations locales de s'exprimer sur la base d'informations recueillies lors des études mises à disposition.

**LA CONCERTATION PRÉALABLE SERA OUVERTE
DU 12 MAI AU 6 JUIN INCLUS.**

Un dossier de concertation sera téléchargeable dès le début de la concertation sur le site Internet du projet : <https://www.projet-eolien-champs-jolivet.info>

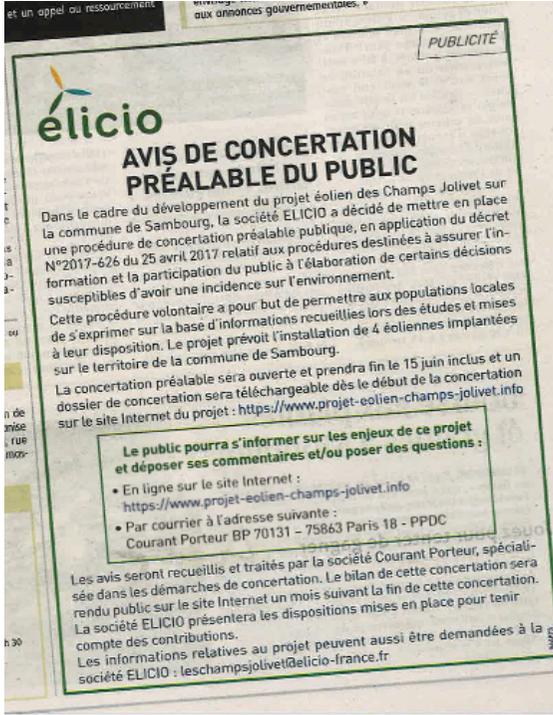
Le public pourra s'informer sur les enjeux de ce projet et déposer ses commentaires et/ou poser des questions.

PARTICIPEZ :

- En ligne sur le site Internet : <https://www.projet-eolien-champs-jolivet.info>
- Par courrier à l'adresse suivante : Courant Porteur BP 70131 - 75863 Paris 18 - PPDC

Les avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation. Le bilan de cette concertation sera rendu public sur le site Internet un mois suivant la fin de cette concertation. La société ELICIO présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.

Les informations relatives au projet peuvent aussi être demandées à la société ELICIO : matthieu.legeay@elicio-france.fr



élicio

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Dans le cadre du développement du projet éolien des Champs Jolivet sur la commune de Sambourg, la société ELICIO a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable publique, en application du décret N°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certains décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux populations locales de s'exprimer sur la base d'informations recueillies lors des études et mises à leur disposition. Le projet prévoit l'installation de 4 éoliennes implantées sur le territoire de la commune de Sambourg.

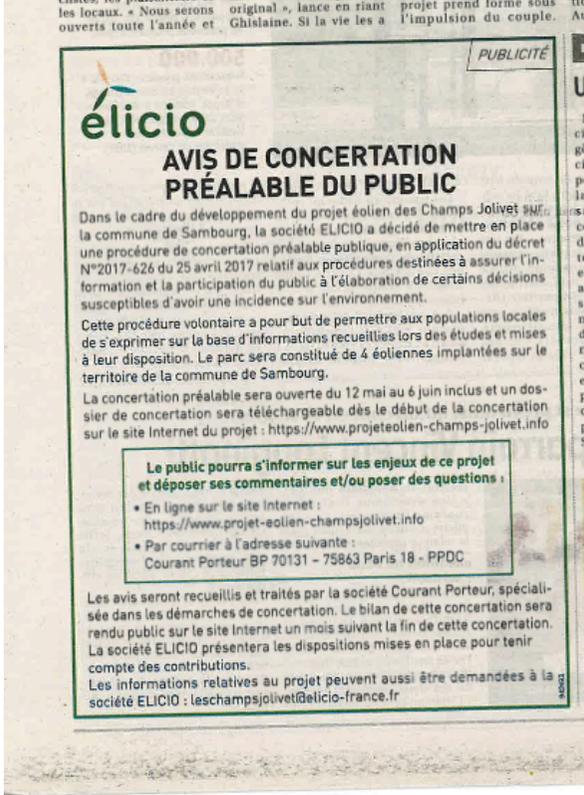
La concertation préalable sera ouverte et prendra fin le 15 juin inclus et un dossier de concertation sera téléchargeable dès le début de la concertation sur le site Internet du projet : <https://www.projet-eolien-champs-jolivet.info>

Le public pourra s'informer sur les enjeux de ce projet et déposer ses commentaires et/ou poser des questions :

- En ligne sur le site Internet : <https://www.projet-eolien-champs-jolivet.info>
- Par courrier à l'adresse suivante : Courant Porteur BP 70131 - 75863 Paris 18 - PPDC

Les avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation. Le bilan de cette concertation sera rendu public sur le site Internet un mois suivant la fin de cette concertation. La société ELICIO présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.

Les informations relatives au projet peuvent aussi être demandées à la société ELICIO : leschampsjolivet@elicio-france.fr



élicio

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Dans le cadre du développement du projet éolien des Champs Jolivet sur la commune de Sambourg, la société ELICIO a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable publique, en application du décret N°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certains décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux populations locales de s'exprimer sur la base d'informations recueillies lors des études et mises à leur disposition. Le parc sera constitué de 4 éoliennes implantées sur le territoire de la commune de Sambourg.

La concertation préalable sera ouverte du 12 mai au 6 juin inclus et un dossier de concertation sera téléchargeable dès le début de la concertation sur le site Internet du projet : <https://www.projet-eolien-champs-jolivet.info>

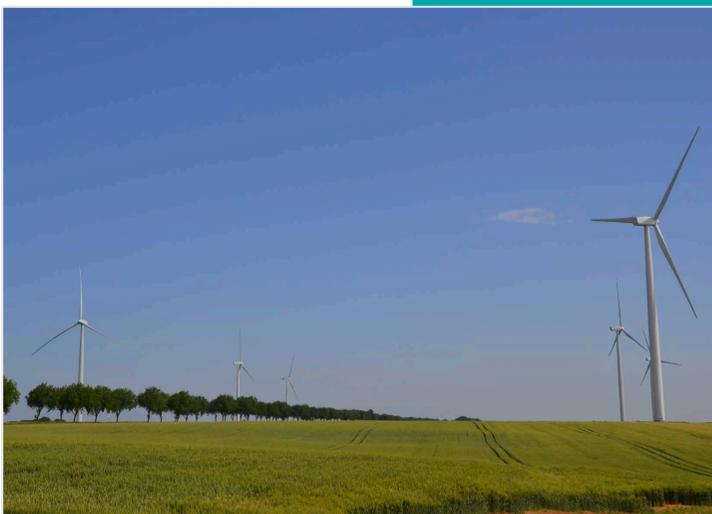
Le public pourra s'informer sur les enjeux de ce projet et déposer ses commentaires et/ou poser des questions :

- En ligne sur le site Internet : <https://www.projet-eolien-champs-jolivet.info>
- Par courrier à l'adresse suivante : Courant Porteur BP 70131 - 75863 Paris 18 - PPDC

Les avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation. Le bilan de cette concertation sera rendu public sur le site Internet un mois suivant la fin de cette concertation. La société ELICIO présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.

Les informations relatives au projet peuvent aussi être demandées à la société ELICIO : leschampsjolivet@elicio-france.fr

Annexe 2 : Dossier de concertation



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
Historique du projet et des démarches d'information et de concertation mises en place	4
CONTEXTE GÉNÉRAL	6
La transition énergétique	6
Elicio	7
La réalisation d'un parc éolien	8
LE PROJET ÉOLIEN DES CHAMPS JOLIVET	10
LE PROJET	10
Pourquoi un projet éolien sur la commune de Sambourg	10
La Zone d'Implantation Potentielle	10
Le développement du parc éolien	14
Les principaux enjeux / incidences du projet	16
Les caractéristiques du parc éolien et des éoliennes	24
LES MESURES EVITER/RÉDUIRE/COMPENSER ET D'ACCOMPAGNEMENT	26
Que sont les mesures ERC ?	26
Les mesures paysagères	26
Les mesures acoustiques	27
Les mesures écologiques	27
LES PROCHAINES ÉTAPES	39
PHOTOMONTAGES ET ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS	40
Aires d'étude immédiates	42
Aires d'étude rapprochées	48
Aires d'étude éloignées	54
L'ÉNERGIE ÉOLIENNE	58

. 3

Annexe 3 : Site Internet



Le projet de parc éolien des Champs Jolivet

- 4 éoliennes
- 24 MW maximum de puissance totale
- Qui produira environ 70 GWh par an équivalents à la consommation électrique annuelle d'environ 9 000 ménages chauffage compris.
- Qui dotera le site de 2 000 tonnes de CO₂ évitées chaque année.

Une installation éolienne génère différents revenus fiscaux, au titre notamment des taxes foncières sur le foncier bâti (TFPB), de la Cotation Foncière des Entreprises (CFE), de la Cotation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

Participez à la concertation

Le projet en images

Les conclusions des études nous ont permis d'identifier des aménalités et enjeux sur lesquels nous appuyer pour préciser l'emplacement, le nombre et le type d'éoliennes admissibles au projet de parc éolien des Champs Jolivet.

Tous variantes ont été envisagées. L'analyse des variantes amène à privilégier les variantes 2 & 3, lesquelles se distinguent de la variante 1, notamment par une réduction du nombre de machines et une emprise plus réduite sur les habitats de la zone d'implantation potentielle.

Les variantes 2 & 3 offrent donc les meilleures caractéristiques vis-à-vis des enjeux identifiés com de l'état initial.

Participez à la concertation

La période participative est ouverte !

Afin de vous permettre la libre expression de vos opinions, votre participation sera recueillie et traitée par l'équipe de Courant Porcuve société neutre et indépendante vis-à-vis du projet et impliquée dans les démarches participatives.

Elle est chargée de faire une fidèle restitution de vos contributions et de les rendre publiques dans le bilan de la concertation qui sera rédigé.

Pour laisser un commentaire, nous vous invitons à remplir le formulaire avec vos coordonnées.

Votre avis nous intéresse particulièrement !

Votre nom Votre e-mail

Votre commune

Votre message

Mercredi 12 mai 2021

Depuis 2015, la société Elicio développe le projet des Champs Jolivet à travers le lancement des études d'impacts indépendantes à la demande d'autorisation environnementale.

En 2020, nous avons entamé une phase d'information et de concertation grâce à la diffusion d'un bulletin d'information et à la réalisation d'une série d'entretiens avec les acteurs locaux pour comprendre les attentes de l'habitat et du projet et connaître les attentes locales en matière d'information et de participation.

Afin de permettre à toutes les personnes concernées par le projet de s'informer et de participer malgré la situation sanitaire et afin de faciliter la budgétisation du projet et son instruction par les services de l'Etat, nous avons souhaité mettre en place une concertation publique préalable volontaire.

Du 12 mai au 13 juin 2021, la population est invitée à venir donner son avis et à faire part de son intérêt pour le projet éolien en développement.

Un dossier de concertation sur le projet des Champs Jolivet est disponible pour consultation et également téléchargeable sur ce site.

À travers cette concertation préalable, nous souhaitons vous informer aux niveaux du projet, expliquer et justifier notre démarche, rassurer sur le développement et l'acceptation des parcs éoliens et permettre une réponse directe et personnalisée aux personnes qui sont intéressées par le projet.

Vous pouvez exprimer votre avis et formuler vos remarques en ligne sur ce site internet ou par courrier à : Courant Porcuve (BP 7011 - 75011 Paris, 15 - 9300).

Les avis seront recueillis et traités par la société de concertation Courant Porcuve. Le bilan de cette concertation préalable sera rendu public et nous présentons les dispositions mises en place pour faire compte des contributions.

* Si vous rencontrez des problèmes d'affichage de documents sur votre navigateur, vous pouvez télécharger sur votre disque dur et l'ouvrir avec votre logiciel pdf.

Élicio Porcuve - 30 Boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris - France - Téléphone : +33 1 85 50 96 90 - Fax : +33 1 85 50 96 90 - Email : elicio@courantporcuve.fr

Historique du projet

Depuis 2015, la société Elicio étudie l'opportunité de développer un projet sur la commune de Samsburg.

Plusieurs parcs éoliens sont en développement ou en construction (l'ouest) dans un périmètre proche du site éolien. Cela confirme l'attractivité du territoire pour l'aménagement de projets de production d'énergie.

L'analyse des contraintes, des enjeux environnementaux, les échanges avec les élus et la mise à disposition du foncier viennent ensuite valider cette opportunité.

Participez à la concertation

Photomontages

Aire éoligénée

Anyé Paris, 11 km

Le point de vue prend place au niveau de l'emprise du tableau d'Anyé Paris, patrimoine architectural de la région. On y perçoit le tableau lumineux ainsi qu'une partie de son paroi, en la même hauteur que le tableau. Aucun point de vue n'est visible depuis ce point de vue. **Impact visuel est donc nul.**

Anyé Paris, 10 km

Phylo se trouve au cœur du vignoble et présente des points de vue limités sur l'unité paysagère du Chablisien. Ce point de vue se situe sur l'un des points hauts de la commune, présentant un panorama dégagé sur l'ensemble du paysage alentours. On y perçoit au premier plan le toit d'un domaine viticole. Au-delà, une grande partie des parcs éoliens du plateau de l'Anyé est visible à l'horizon. On aperçoit en effet, au bord du plan, du point de vue, un fonctionnement de Moulins-Pons, mais surtout les nombreux parcs éoliens de Vertheuil, Verts de Green, Youarn, Sorny et Chêne-Saint. Le parc éolien des Champs Jolivet vient d'ailleurs être l'emplacement central de ces parcs de Vertheuil et Youarn. Également, on y voit également depuis Phylo, et dans ce sens, avec les parcs éoliens de Vertheuil, l'emplacement en Bourgogne-Franche-Comté. **Son éloignement nuance cet impact visuel, qui demeure modéré.**

Élicio Porcuve - 30 Boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris - France - Téléphone : +33 1 85 50 96 90 - Fax : +33 1 85 50 96 90 - Email : elicio@courantporcuve.fr

Les études de développement

Toutes les études réglementaires de développement, nécessaires à la demande d'autorisation, ont été menées par des experts indépendants à l'échelle du périmètre de la zone de projet.

Ainsi, les conclusions de ces études permettent la poursuite du projet éolien sur la zone prévue pour son implantation.

Participez à la concertation

Le potentiel éolien

Des études de potentiel éolien de 100 gWh/m² au moins de vent installé depuis août 2016, ont permis de valider le ressourcement en vent du territoire éolien et potentiel.

Des études seront à réaliser le potentiel éolien pour toute la période de fonctionnement du parc éolien de 20 à 25 ans.

Participez à la concertation

L'étude acoustique

Des études de l'étude acoustique ont permis de valider l'absence de nuisances acoustiques liées à la présence des éoliennes. L'absence de nuisances acoustiques est donc validée à l'échelle du périmètre de la zone de projet.

- Nuisance de 2 à 3 maximum (voir des annexes)
- Nuisance de 2 à 3 maximum (voir des annexes)
- Nuisance de 2 à 3 maximum (voir des annexes)

L'étude paysagère

- Nuisance de 2 à 3 maximum (voir des annexes)
- Nuisance de 2 à 3 maximum (voir des annexes)
- Nuisance de 2 à 3 maximum (voir des annexes)

L'étude de sismicité

Des études de sismicité ont permis de valider l'absence de nuisances sismiques liées à la présence des éoliennes. L'absence de nuisances sismiques est donc validée à l'échelle du périmètre de la zone de projet.

Participez à la concertation

Aire immédiate

Vaux, 3 km

La commune de Vaux se situe au bord Est de l'Anyé. Ce point de vue permet d'apprécier la visibilité avec les lieux parcs éoliens du plateau, tous situés à moins de 5 km du village. En effet, du point de vue, on observe l'ensemble d'un éoligénée, on observe par conséquent l'ensemble de visibilité du territoire, tout pourvu sur sa pluri-orientation que la vue par-dessus de l'Anyé sera visible. Deux de ses machines les plus proches présenteront une grande visibilité avec l'égise de Saint-Étienne d'Anyé. Cependant, le site du projet et ses quatre machines, sont situés plus loin que celui de Vaux, ne sont pas visibles, dissimulés par la végétation environnante. On ne peut envisager une visibilité possible des parcs en Vaux depuis les autres avant d'être vu par l'habitat, mais la distance du projet permet d'éviter les nuisances éoligénées avec la visibilité du bord et son Anyé. **Impact visuel est donc nul.**

Vaux, 6 km

Le point de vue se situe sur la RD 139 à l'entrée Ouest du village de Vaux au cœur du Chablisien. On y perçoit au premier plan de larges vignes, et au second plan, la silhouette de l'église de son village et de son clocher. Du point de vue, on observe par conséquent l'ensemble de visibilité de la zone éoligénée. Cependant, la disposition de la commune ainsi que le relief éclairent bien la visibilité avec le site de projet des Champs Jolivet. **Ainsi l'impact visuel est nul.**

Vaux, 6 km

Le point de vue se situe sur la RD 139 à l'entrée Ouest du village de Vaux au cœur du Chablisien. On y perçoit au premier plan de larges vignes, et au second plan, la silhouette de l'église de son village et de son clocher. Du point de vue, on observe par conséquent l'ensemble de visibilité de la zone éoligénée. Cependant, la disposition de la commune ainsi que le relief éclairent bien la visibilité avec le site de projet des Champs Jolivet. **Ainsi l'impact visuel est nul.**

Participez à la concertation

Élicio Porcuve - 30 Boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris - France - Téléphone : +33 1 85 50 96 90 - Fax : +33 1 85 50 96 90 - Email : elicio@courantporcuve.fr

Élicio Porcuve - 30 Boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris - France - Téléphone : +33 1 85 50 96 90 - Fax : +33 1 85 50 96 90 - Email : elicio@courantporcuve.fr

Annexe 4 : Contributions

Commune	Date	Contributions
Censy	02/06	Ce projet c'est plus approprié de part la saturation des éoliennes dans le secteur, de part la présence avifaunistique de nombreuses espèces protégées ou sensibles, la biodiversité n'est pas compatible avec l'éolien sur ce secteur là. De plus de part la hauteur des éoliennes covisibilités avec des sites touristiques sensibles et dépréciation des biens immobiliers.
Fresnes	04/06	NON à la saturation visuelle induite par ce projet . Nous sommes déjà encerclés par les éoliennes : 250 construites ou en instruction dans un rayon de 50 Kms) NON à l'atteinte aux paysages , aux sites et monuments remarquables situés dans l'aire rapprochée (Tanlay, Allée des tilleuls Marguerite de Bourgogne, Noyers, Eglise Saint Nicolas d'Yrouerre, Pacy sur Armançon, Vallée du Serein et de l'Armançon) NON à l'atteinte à la biodiversité (milans royaux, grue cendrée) NON à l'atteinte aux sols de nature karstique et aux nappes phréatiques NON à un processus de consultation citoyenne mensonger conduit en outre en période de restriction des relations sociales ! L'Yonne a payé son tribut à la transition énergétique (40 % des éoliennes de la région dans le sud de l'Yonne) . Un courrier plus complet étayant les biais de l'étude paysagère et la minimisation des impacts, le non respect de la biodiversité et la sous estimation des enjeux de démantèlement vous est par ailleurs adressé.
Grimault	04/06	Nous sommes saturés.... Essayez de comprendre les populations qui ne supportent plus. On s'en souviendra pour les prochaines élections.....
Fresnes	05/06	Bonjour, Nous avons lu attentivement les dossiers concernant cette nouvelle étude d'implantation d'éoliennes, et souhaite vous faire-part de notre profonde désapprobation, pour les raisons suivantes: - Foisonnement de projets d'implantation et d'installations déjà réalisées dans un rayon de 30 km, et plus généralement dans l'Yonne, département déjà largement saturé, avec les effets très perceptibles de nuisances et pollution sonores, lumineuse et visuelles, mais aussi des atteintes à l'ensemble de l'écosystème: - artificialisation massive des sols, chemins d'accès, plateforme, bases lourdement bétonnées - perturbation des migrations, notamment des grues cendrées, et impact sur les populations de chauve-souris, ces sujets étant mentionnés dans les études, mais finalement considérés comme acceptables, sans justification. - dégradation du cadre de vie et des paysages, mais aussi perte de valeur significative des biens immobiliers proportionnelle à la proximité, la hauteur et le nombre d'éoliennes, la aussi, sujet totalement ignorés dans les études. - Désaccord total sur la solidité économique globale des études, et, à titre d'exemples: - coûts et financement du démantèlement jamais présentés dans les dossiers d'étude, et donc biaisant significativement les bilans prévisionnels de rentabilité finale. - hypothèses de rentabilité basées sur un prix d'achat, par EDF, de l'électricité produite au tarif maximum, ce qui n'est absolument pas gravé dans le marbre, pour preuve celui des énergies solaires déjà remis en question et revu à la baisse.

		<p>- impact global sur les zones concernées de la perte de valeur des biens immobiliers et du produit des taxes basées sur cette même valeur</p> <p>- baisse de l'attractivité du territoire pour l'implantation de nouveaux résidents mais aussi pour le tourisme.</p> <p>En résumé, un impact négatif durable sur l'environnement à une époque où l'on prend conscience de l'impérieuse nécessité de le protéger.</p> <p>Un rendement énergétique faible et un bilan potentiel financier présentant de nombreux biais.</p> <p>Nous sommes donc fermement hostiles à ce projet, et souhaitons ardemment l'arrêt des études en cours ou programmées pour de nouveaux projets, et que les études d'impacts et financières soient revues pour intégrer réellement toutes les variables.</p> <p>Avec nos salutations</p>
Sambourg	05/06	<p>Encore une fois on se retrouve...</p> <p>Ha! des éoliennes. Habitant Sambourg depuis 45 ans, je ne pensais, à mon arrivée, être spectateur de telles atteintes aux paysages.</p> <p>Ce mardi matin 1er Juin 2020, en me promenant aux abords du village, certes par temps clair et ensoleillé, j'ai dénombré, en pivotant sur moi-même d'environ 200 degrés nord/nord-ouest, 68,(soixante huit!) éoliennes griffant le plateau.</p> <p>Là, on peut y contempler les champs éoliens de Pasilly, Sarry, Vermenton, Aigremont, Joux la Ville, Venoy, Yrouerre.</p> <p>Bon, me direz-vous, si je me retourne nord-est, l'horizon est vierge et le panorama agréable. C'est vrai, mais c'est sans compter sur le prochain site éolien de Vireaux et celui qui nous occupe, les champs Jolivet à Sambourg.</p> <p>Il faut aussi remarquer que les promoteurs de ces sites sont ceux qui n'en ont pas les inconvénients:</p> <ul style="list-style-type: none"> -pour celui de Vireaux, la municipalité je présume, loin du village, sur le plateau en limite, voire sur le finage du village de Sambourg. -pour celui de Sambourg le propriétaire foncier, domicilié à plus de 50km et qui argue d'une "opportunité" pour la commune, chose que le conseil municipal ne semble pas bien intégrer, celui-ci ayant voté contre l'érection du mât de mesure, vote dont les autorités préfectorales n'ont eu cure. <p>Alors pour qui l'"opportunité"? Dans quelle escarcelle iront les euros? Qui alimentera la tirelire: le consommateur à coup sûr. Mais on peut aussi penser que ce promoteur ait été touché par la grâce écologique... Alors pourquoi a-t-il choisi l'éolien plutôt que la conversion bio de son exploitation, exploitation assurée maintenant par ses fermiers.</p> <p>Pour ma part simple citoyen, je ne suis pas un opposant farouche à l'éolien.</p> <p>Au début, de ces installations, j'ai gentiment laissé faire et aujourd'hui encore je milite pour l'installation en lieu et place de la flèche de Viollet-le-Duc de Notre-Dame de Paris, d'une éolienne, symbole d'une contribution urbaine et historique à la transition écologique et qui dotera ce bel édifice d'une touche de modernité.</p> <p>En consolation, il est certain qu'à mon âge, je n'assisterai à la décrépitude de ces machines et aux champs de ruines, que beaucoup de leurs promoteurs laisseront aux collectivités le soin de démanteler.</p> <p>Convenez donc que 68 éoliennes en décor peuvent susciter l'écoeurement, la nausée, voire la révolte dont Mr Stéphane Bern augure. Je ne reprendrai pas les arguments du lobby "anti-éolien", mais certains font mine de croire que le lobby éolien n'existe pas en ce monde ultra-libéral.</p> <p>Alors pourquoi ne pas laisser le choix aux habitants du lieu qui, soyez-en sûrs, savent dans quels espaces ils désirent vivre, sans qu'il leur soit nécessaire d'enfiler un gilet de couleur pour l'exiger.</p>
Moulins-en-Tonnerrois	06/06	<p>Un projet éolien supplémentaire qui va aggraver la détérioration du paysage de l'Yonne déjà défiguré par ces machines polluantes : utilisation de métaux rares (néodyme), de milliers de tonnes de béton, nuisances sonores, destruction d'oiseaux. En outre l'Yonne est un des départements les moins ventés de France.</p> <p>La présence d'éoliennes à proximité (moins de 2 kilomètres) des habitations fait baisser considérablement la valeur immobilières (jusqu'à 40%) de celles-ci.</p> <p>NON A LA SATURATION DES EOLIENNES</p>

Argentenay	06/06	Le village de Sambourg est déjà encerclé par potentiellement une cinquantaine d'éoliennes (réalisées, en recours, ou en projets) dans un rayon de 10 km ; nous arrivons donc à un point d'orgue avec ce projet, planté au plus près du village ; avec des éoliennes de près de 247 m. Elles seront en surplomb de la vallée de l'Armançon, classé paysage d'exception, et face au château de Tanlay, monument historique que la loi est censée préserver. Ce projet comme son proche voisin de Vireaux, auquel il vient s'ajouter, est une honte. Mais qu'importent donc nos commentaires ?
Sambourg	06/06	Madame, Monsieur, Je suis le maire de la commune de Sambourg, je parle au nom du conseil municipal. Nous sommes totalement opposés aux projets éoliens sur notre territoire. Le conseil a pris une délibération dans ce sens qui stipule que la commune est opposée à tous projets éoliens sur son territoire quelque soit le développeur. Nous avons également pris une délibération contre le projet de la société elicio. Cordialement
Tanlay	06/06	Propriétaire-gestionnaire du Château de Tanlay, monument historique majeur du département, j'ai eu connaissance de votre projet d'installation de 4 aérogénérateurs qui mesureraient, selon les variantes, entre 180 et 247m, prévus sur le plateau très dégagé de Noyers, sur la commune de Sambourg. Ce nouveau projet éolien dit « des champs jolivet » va définitivement impacter les paysages de la vallée de l'Armançon qui était jusque-là relativement préservée. La vallée de l'Armançon est un écrin traditionnel d'un patrimoine monumental reconnu d'édifices classés et de sites patrimoniaux remarquables. La position des machines sur les hauteurs des coteaux qui dominent la vallée accentue l'atteinte au paysage en pleine harmonie avec de très anciens villages et de nombreux monuments historiques classés. Le Château de Tanlay, classé au titre des Monuments Historiques, son allée boisée monumentale, classée au titre des Sites et Paysages, offre une vue directe sur la forêt de Tonnerre auquel est adossé le plateau de SAMBOURG sur lequel veut s'insérer ce projet. Ce haut lieu du protestantisme français pendant les guerres de religion fait partie des 3 châteaux renaissances de la vallée de l'Armançon avec Ancy le Franc et Meaulnes, distant chacun de 12km, qui reçoivent à eux trois près de 100.000 visiteurs par an. Il est incontestable que toute atteinte aux vues depuis le château et le village de Tanlay constituerait une atteinte grave à notre patrimoine, témoin audacieux d'une qualité architecturale et d'un aménagement paysager du 17ème préservé jusqu'à aujourd'hui. Votre projet par sa proximité, son emplacement et ses visibilitées avec les parties visitées du château, aux différents étages, présentera des dangers pour la conservation des sites et des monuments. C'est la raison pour laquelle la SCI du Château s'opposera une nouvelle fois à ce projet qui porte une atteinte directe à notre bien commun.
Tanlay	06/06	La vallée de l'Armançon est un ensemble remarquable et reconnu de paysages et de monuments, à forte valeur patrimoniale auquel participe tout particulièrement le tronçon sinueux de la vallée de Chassignelles à Tonnerre. Elle est composée des villages aux patrimoines remarquables, un patrimoine d'exception avec trois châteaux classés monuments historiques du 16eme siècle, un Hôtel Dieu à Tonnerre du 13eme siècle construit en 1293 par Marguerite de Bourgogne et 2 églises inscrites. Jusqu'ici, l'implantation des machines qui longent le ligne TGV était restée sur un paysage de plateaux ouverts. L'existence des réseaux facilitent certes le travail du promoteur mais le nouveau Projet Eolien des Champs Jolivet vient définitivement obstruer les vues préservées de la vallée de l'Armançon, classée au niveau 1 « Paysages emblématiques voire d'exception » dans le Guide départemental de l'éolien édité en juin 2007 par le Pôle de compétence départemental de l'éolien (PCDE). Le projet des Champs Jolivet va apporter une co-visibilité avec le Tonnois, les village de la vallée, le canal de l'Armançon et ses chemins de randonnée qui sont des hauts lieux historiques et de fréquentations touristiques.

		<p>Le château de Tanlay, dont nous sommes membre de l'Association des Amis, a été construit au cœur de cette vallée, à proximité de la rivière de l'Armançon et du canal de Bourgogne et vaut bien sûr par son architecture mais peut-être surtout par son implantation.</p> <p>Il est tout à fait important pour la compréhension du Château et du site de Tanlay que la visibilité de l'ensemble : village, château, allée classée, rivières et canaux, le tout au fond de la vallée, reste lisible.</p> <p>Ce projet d'implantation de 4 aérogénérateurs viendrait, du fait de sa co-visibilité avec ces sites protégés, impacter le paysage et casser l'harmonie de cet environnement naturel préservé.</p> <p>C'est un pan de territoire ancien d'une rare qualité qui est miraculeusement parvenu jusqu'à nous et qui nous semble crucial de respecter.</p> <p>Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans un contexte de saturation éolienne sur ces plateaux du Tonnerrois. On dénombre à ce jour 20 parcs éoliens soit plus de 118 éoliennes autorisées, en instruction, en service qui sont présents dans l'aire d'étude de votre projet.</p> <p>C'est la raison pour laquelle nous nous opposerons à ce projet qui porte une atteinte directe au paysage préservée de la vallée et du site de Tanlay, de son château et de son allée classée.</p>
Tonnerre	06/06	<p>Ce projet est totalement déraisonnable.</p> <p>Le précédent projet de Vireaux Sambourg a déjà été annulé par le Tribunal de Dijon, et ce nouveau projet est encore plus démesuré, encore plus haut. A quoi cela sert-il de faire des efforts répétés pour conserver le caractère rural et paisible de la région si d'autre continuent de courir après des chimères. Il faut que les autorités administratives arrêtent ce massacre et prennent en considération l'avis des populations et des villages qui vont subir pendant de nombreuses années les nuisances visuelles et sonores de ces machines gigantesques (voir le village de Pasilly tout près qui se plaint amèrement d'avoir accepté un champ éolien sur son territoire - cf article récent de l'Yonne Républicaine).</p> <p>La cupidité des promoteurs est honteuse, ces structures, notamment les étrangères, ne cherchent qu'à faire la culbute rapide avec de grosses plus-value pour généralement revendre rapidement le projet au plus offrant. Pourquoi un groupe Belge viendrait investir dans l'Yonne ? Point de considération écologique ici.</p> <p>Ces personnes-là vivent bien loin des éoliennes et sont tranquilles...</p> <p>Des éoliennes aussi hautes sont une insulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux hommes et aux femmes qui s'investissent pour faire vivre la région par le tourisme et les activités artisanales ou artistiques - à tous ceux qui aiment vivre ici et pour lesquels on s'apprête à dénaturer gravement leur environnement - à ceux qui s'investissent et donnent leur temps et leur argent pour remettre en valeur le riche patrimoine du Tonnerrois et la beauté de ses paysages <p>Enfin, le patrimoine écologique local, qui bénéficie d'une grande diversité grâce à ses vallées, ses zones humides, ses forêts et ses plateaux sera encore sacrifié...</p> <p>On va encore nous expliquer que les Grues cendrées volent plus haut (la dernière fois c'était au-dessus de 150m, maintenant ce sera au-dessus de 250m !), les chauves-souris sont peu concernées car à plus d'une distance x, que les espèces protégées présentes ne sont pas un problème pour une raison y.</p> <p>Bref, circuler, il n'y a rien à voir, en plus vous avez eu le droit de vous exprimer dans des enquêtes publiques, donc soyez heureux et laissez-nous faire nos gros profits tranquilles.</p>
Tanlay	06/06	<p>De telles machines gigantesques sont de véritables nuisances.</p> <p>Restaurant une maison ISMH sur la commune de Tanlay, je ne peux qu'être très défavorable à un tel projet qui vient détruire de la valeur dans toute la région, dévaloriser le patrimoine immobilier, annihiler les efforts menés par tous pour vivre dans un environnement agréable...</p> <p>Pourquoi s'investir pendant des décennies dans la restauration de monuments anciens si on laisse construire des monstres de métal, de béton et de carbone à quelques kilomètres ?</p> <p>Comment peut-on laisser faire de tels projets gigantesques quand, par exemple, l'ouverture d'une lucarne ou la couleur de la peinture des volets sont si réglementées et contrôlées. Deux poids et deux mesures ?</p>

Saint Vinnemer	06/06	Je suis contre ce projet de parc éolien-champs-Jolivet de 4 éoliennes à plus d'un titre. Sous prétexte, qu'il y a des parcs en développement ou en construction (Yrouerre) vous dites qu'il y a attractivité du territoire, mais de nombreuses communes, élus, particuliers combattent ces aménagements pour des raisons évidentes telles que: Impact écologique visuelle, sur toute la vallée de l'Armançon et du canal de Bourgogne. Les photos-montages et les termes que vous employez impact visuel nul, négligeable, modéré ne correspondent pas à la réalité. L'impact visuel est là partout du château d'Ancy le Franc en passant par Chablis, Fresnes, Tanlay Rehy, Vireaux, Sambourg car il n'y a point un point de vue mais des points de vues et des tas de routes que les riverains, touristes, empruntent. L'impact sur notre vallée n'est en aucun cas modéré Les points de vues le charme de cette vallée sont définitivement détérioré, enlaidi, endommagé.
Fresnes	06/06	Nous sommes totalement opposés à l'implantation de ces éoliennes.
Grimault	08/06	On en a marre des éoliennes. C'est l'indigestion.
Tonnerre	13/06	Bonjour Quelles sont les précautions prises pour lutter contre la pollution lumineuse ? Cette pollution nocturne étant reconnue par le ministère de la transition énergétique comme " source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...) " Quand va t'on obliger l'aviation (très énergivore et peu écologique) à modifier ses usages pour s'adapter aux éoliennes ? et éviter des flash lumineux 24/24 ? Merci de votre réponse.